


|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
| <br><small>Liberté • Égalité • Fraternité</small><br><small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small> | <b>DECROCHAGE SCOLAIRE – Modules « Suivi des élèves »</b> | 05/09/2014                 |
|   | <b>Fiche utilisateur : Délégation de responsabilité</b>   | Auteur :<br>Diffusion SIEI |

## Fiche 4 – Délégation de responsabilité

 A destination des

- Chefs d'établissement


Cette fonctionnalité est accessible depuis le portail ARENA, en cliquant sur le lien « **Suivi des élèves** » du « Décrochage scolaire ».

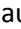
Le menu « **Délégation de responsabilité** », réservé au chef d'établissement, permet de déléguer des responsabilités supplémentaires à certains utilisateurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage.


Attention : cette fonctionnalité s'appuie uniquement sur la liste des utilisateurs disposant déjà d'une délégation via DELEG-CE. Seuls ces utilisateurs pourront donc recevoir des délégations supplémentaires.

- Déclencher un suivi pour un élève scolarisé
- Déclencher un suivi pour une sortie prématurée
- Suivis en cours
- Suivis clos
- Statistiques sur les suivis
- **Délégation de responsabilité**

**Les utilisateurs ayant reçu une délégation de responsabilité pourront déclencher des suivis et accéder aux statistiques sur les suivis. Ces utilisateurs auront les mêmes droits que le chef d'établissement pour le module « Suivi des élèves » à une exception près : ils n'auront pas accès au menu « Délégation de responsabilité ».**

Les utilisateurs apparaissent soit avec l'état  et le lien "Déléguer" ou soit avec l'état  et le lien "Révoquer".

Le lien "Déléguer" permet au chef d'établissement d'enregistrer la délégation en responsabilité. Une fois la délégation confirmée pour un utilisateur, l'état de celui-ci passe à  et le lien affiché au niveau de la colonne "Action" prend la valeur "Révoquer".

Le lien "Révoquer" permet au chef d'établissement de supprimer la délégation. Une fois la délégation révoquée pour un utilisateur, l'état de celui-ci passe à  et le lien affiché au niveau de la colonne "Action" prend la valeur "Déléguer".

Si aucun utilisateur ne dispose déjà d'une délégation via DELEG-CE, le message « Aucune délégation trouvée » apparaît à la place du tableau.

Toute personne de l'établissement appartenant à la branche « Autre », disposant d'une délégation d'accès au module de suivi des élèves (attribuée par le chef d'établissement via DELEG-CE) pourra :

- **Faire partie d'une équipe de suivi** (recherche des membres pour la constitution d'une équipe de suivi) ;
- **Déclencher un suivi et consulter les statistiques sur les suivis** si le chef d'établissement lui attribue également une délégation de responsabilité.